



Violet B

Mod

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
Au
Moniteur
belge



12032621

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le

Le Greffier 25 JAN. 2012
Greffe

N° d'entreprise : 0402 654 423

Dénomination :

(en entier) : LEVAGE ET MANUTENTION SCHNYDER

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 4280 Hannut, rue de Thisnes 2A

Objet de l'acte : modification de la nature des titres

Texte :

D'un procès-verbal dressé par Maître Charles WAUTERS, Notaire à Hannut, le 22/12/2011, portant à la suite la mention : "Enregistré deux rôles, sans renvoi à Hannut, le cinq janvier deux mille douze, volume 5/510 Folio 28 Case 14. Reçu : vingt-cinq euros (25,00 €). Signé l'Inspecteur Principal, a.i. Ch. PEFFER.", il résulte que l'assemblée générale de la SA LEVAGE ET MANUTENTION SCHNYDER a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Transformation des titres au porteur en titres nominatifs et adaptation de l'article 6 des statuts comme suit :

« Toutes les actions sont nominatives. Un numéro d'ordre leur est attribué. Seule l'inscription au registre des actions fait foi de la propriété des actions. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires. Tout transfert d'action n'aura d'effet qu'après l'inscription dans le registre des actions de la déclaration de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou leurs représentants, ou l'accomplissement des formalités requises par la loi pour le transfert des créances.

Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres. »

Suppression de l'article 12 des statuts afin de supprimer toute référence aux titres au porteur et renumérotation des articles en conséquence.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Notaire Charles WAUTERS .

Déposés en même temps que les présentes :

- une expédition conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/12/2011
- les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Violet B: **Au recto:** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.